CESER RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

EXPRESSION

Séance plénière des 11 et 12 juin 2025

Mieux reconnaître la contribution d'intérêt général des associations et améliorer les modalités de leur soutien public : une urgence sociale et démocratique

NB : cette expression s'inscrit dans le prolongement de la rencontre-débat organisée par le CESER Nouvelle-Aquitaine en partenariat avec le Mouvement Associatif de Nouvelle-Aquitaine et la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire le 17 avril 2025, en présence de Mme Dominique JOSEPH, corapporteuse d'un rapport du CESE de la République publié en mai 2024[1].

Déjà fortement ébranlé par les effets de la crise sanitaire de la COVID-19, le monde associatif doit désormais composer avec un contexte d'accès au financement de plus en plus restrictif et sélectif, au risque d'une précarisation accrue et d'un délitement progressif de la vie associative.

Les associations en Nouvelle-Aquitaine

- 140 000 à 150 000 associations actives, dont 14 920 associations employeuses
- 1,2 à 1,3 millions de bénévoles (dont 510 000 à 530 000 réguliers)
- 171 700 à 189 000 salariés associatifs
- Budget consolidé estimé : 10 à 11 Mds € / an
- 4,2 Mds € de masse salariale

(*Sources : Recherches et Solidarités / INJEP, 2024*)

Ainsi, plus de la moitié des associations employeuses sont confrontées à des problèmes de trésorerie début 2025[2] dont près du quart de manière structurelle. Il en va de même pour plus du tiers des associations non-employeuses (dont 17 % de manière structurelle). Cette situation affecte plus particulièrement les associations caritatives, culturelles, de défense des droits et des causes dont la protection de l'environnement, les droits des femmes, les droits des enfants… ou encore d'éducation-formation-insertion. En moyenne, un cinquième des associations ont moins de trois mois de réserve de trésorerie (31 % pour les associations employeuses). Plus des deux tiers (69 %) déclarent que le montant de leurs fonds propres est fragile ou nul (plus des trois quarts des associations culturelles sont dans ce cas, plus de 70 %des associations de défense des droits et des causes, des associations de formation-insertion et des associations caritatives).

Les demandes d'aides publiques pour 2025 enregistrent une perspective baissière dans 45 % des cas (dont 20 % de forte baisse). Ces constats de baisse concernent de manière encore plus nette les aides de l'État (66 %), des Départements (57 %) et des Régions (50 %). Les plus fortes baisses et refus déclarés affectent notamment les associations caritatives (23 % des cas), sportives (19 % des cas), culturelles (17 % des cas) et de formation-insertion (14 % des cas).

Certaines annonces récentes (arrêt des contrats adultes relais, gel du Pass Culture collectif, réduction des aides à l'emploi…) ont eu des répercussions directes sur l'activité de 44 % des associations employeuses.

Plus des deux tiers des associations employeuses et près du tiers des associations non-employeuses sont d'ores et déjà impactées par la conjoncture actuelle (incertitude budgétaire, arrêt de certains dispositifs), les obligeant soit à diminuer leurs activités ou en annuler une partie, soit à revoir plus globalement leur projet associatif soit à augmenter le montant de leurs cotisations ou de la participation des usagers.

[1] CESE, « Renforcer le financement des associations : une urgence démocratique », mai 2024
[2] Source : Mouvement Associatif, « Santé financière des associations : un constat alarmant », avril 2025

Cette conjoncture constitue une menace sur l'emploi associatif, que ce soit pour maintenir les emplois existants et plus encore sur les perspectives de recrutement ou de remplacement. Une partie des associations (8 %) se déclare en situation critique.

Cette situation intervient dans un contexte déjà empreint de difficultés diverses qui se cumulent dans la durée : découragement de bénévoles et difficultés de mobilisation du bénévolat, notamment de bénévoles actifs impliqués dans la gouvernance des associations, complexité et lourdeur administrative accrues d'accès à des financements publics dont les modalités encouragent plus la mise en concurrence que les coopérations (ex : appels à projets vs subventions), *gestionnarisation*, nécessité de professionnalisation croissante, perte de sens, remise en cause de la liberté d'action et de l'indépendance qui met en jeu l'interprétation administrative du Contrat d'Engagement Républicain pouvant aller jusqu'à la suppression de subventions, entraves à l'initiative et à l'innovation sociale …

À un moment où les perspectives de réduction des budgets publics s'annoncent sévères, la crainte est grande de voir sacrifiés des domaines de l'action publique jugés moins prioritaires car non directement rattachés à des compétences régaliennes de l'État ou aux compétences premières des collectivités territoriales. Le financement de la vie associative n'est précisément attribué à aucune autorité publique ni même mentionné comme domaine de compétence partagée sinon accessoirement dans d'autres champs sectoriels (ex : le sport, la culture, l'environnement…). L'alerte lancée en 2024 par le CESE en mai 2024[3] n'en est donc que plus vive et nécessaire.

C'est pourquoi le CESER en appelle aux autorités publiques en région afin que soient maintenus des dispositifs publics d'aide aux associations, que soient améliorées les conditions et modalités de leur financement et que son accès en soit facilité ou assoupli afin d'éviter une déprise dont les conséquences sociales et démocratiques seraient particulièrement dommageables. Il renvoie aussi dans ce contexte aux préconisations qu'il avait formulées en 2017[4].

Proposition de la commissions 5 « Vie sociale, culture et citoyenneté »
Présidente : Pascale MOREL, Rapporteuse : Rima CAMBRAY

■

Vote sur l'avis du CESER
Expression « Mieux reconnaître la contribution d'intérêt général des associations et améliorer les modalités de leur soutien public : une urgence sociale et démocratique. »

146 votants
121 pour
25 Abstentions

Adopté à la majorité des suffrages exprimés

Yves JEAN
Président du CESER de Nouvelle-Aquitaine

[3] CESE, « Renforcer le financement des associations : une urgence démocratique », mai 2024
[4] CESER Nouvelle-Aquitaine, « Panorama des dynamiques associatives en Nouvelle-Aquitaine », août 2017